



MAIRIE DE DORE-L'ÉGLISE

Tél. 04 73 95 00 67

Le Bourg

63220 DORE L'ÉGLISE

ARRÊTÉS

République Française

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation permanente sur la circulation et le stationnement
à l'intérieur du périmètre de la Commune

Monsieur le Maire de DORE-L'ÉGLISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.131.4 du Code des Communes,

Vu la demande présentée par l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** Rue Fernand Forest - ZAC de la Fontanille - 63 370 LEMPDES, agissant pour le compte du **S.I.E.G.** dans la Commune, déclare pouvoir intervenir à tout moment sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRÊTÉ n°A202301

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la Commune à compter :

du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Toutes les mesures devront être prises par **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : *Ampliation du présent arrêté sera adressée à :*

- L'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**,
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Arlanc,
- M. le Responsable de Centre des Sapeurs-Pompiers d'Arlanc,
- M. le Responsable de la Direction des Routes et des Déplacements d'Ambert,
- M. le Directeur des Services Techniques de la Cté de Cnes Ambert Livradois Forez,
- Aux services techniques municipaux,
- Affichage Mairie.

Fait à DORE-L'ÉGLISE, le 23/12/2022

Le Maire, Jean-Claude DAURAT

